

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-286

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 20****ÉTAT B****Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	0	1 000 000
Concours spécifiques et administration	1 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	1 000 000	1 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Transférer 1 000 000 euros du programme 119 « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements », action 05. « dotation générale de décentralisation des régions » vers le programme 122 « Concours spécifiques et administration », action 01. « aides exceptionnelles aux collectivités territoriales ».

Amendement d'appel.

Dès le 9 janvier 2021, la ville de Béziers a mis en place un grand centre de vaccination pour permettre à chacun d'être vacciné. Cette politique volontariste a permis à un grand nombre de personnes de recevoir leurs doses de vaccin rapidement.

Cependant, cette politique a un coût. 49 000 euros par semaine. Si l'ARS a prévu de compenser en partie, certaines dépenses ne sont pas retenues comme la mise à disposition de personnel redéployé ainsi que la mise à disposition des locaux. Il en est de même pour les coûts liés au gardiennage, à la sécurité du site. La crise sanitaire a pesé sur toutes les finances et les communes qui ont « joué le jeu » se retrouvent en quelque sorte « pénalisées ». Une aide exceptionnelle serait la bienvenue.